

RÈGLEMENT PARQUETS INTER RACES ARGENTÉS

CHAMPIONNAT DE FRANCE



Le concours est ouvert uniquement aux éleveurs **membres de l'A.N.A.** à jour de cotisation. Il concerne les **ARGENTÉ DE CHAMPAGNE, ARGENTÉ DE SAINT-HUBERT, ARGENTE ANGLAIS, GRAND et PETIT ARGENTÉ CLAIR.**

ARTICLE 1 : Pour participer, l'éleveur devra désigner 4 cages d'une même race et même coloris pour les argentés anglais. Les deux sexes doivent être représentés.

ARTICLE 2 : Un éleveur peut présenter autant de parquet qu'il le souhaite mais un seul par race et coloris (Anglais).

Deux cages Joker pourront être désignées par l'éleveur.

Ces cages serviront à départager les concurrents en cas d'égalité.

La cage Joker 1 sera prise en compte en 1er.

En cas de nouvelle égalité, la cage Joker 2 sera prise en compte.

ARTICLE 3 : Il sera attribué un titre de Champion et vice Champion de France. Les parquets classés de la troisième à la 10ème place seront récompensés.

Les feuilles d'inscription seront envoyées par mail, environ deux semaines avant le concours et seront remises à la Société organisatrice le jour de l'enlèvement.